



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

Objet : Attribution de subventions pour les associations « animation » pour l'année 2022

Date de la convocation : 7 juillet 2022

Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

Considérant que dans le cadre de ses attributions de subventions, la collectivité prévoit un financement spécifique pour les associations œuvrant dans le domaine de l'animation et qui contribuent, par leurs actions, à apporter du dynamisme à la ville.

Après avoir entendu le rapport de Madame Linda PIPERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Mesdames Lauda GUIDICELLI et Françoise FILIPPI ne participant au vote pour les 3 subventions accordées à l'associu Mantinum ; Madame Carulina COLOMBANI ne participant pas au vote pour la subvention accordée à l'association Bastia Eterna.

Article 1 :

- **Approuve** les subventions aux associations selon le tableau proposé ci-dessous :

Associations	Motif	Subvention pour 2022 (€)
Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia	Organisation de la sixième édition du festival CREAZONE du 16 au 19 juin 2022 au Palais des Gouverneurs. Il s'agit d'un festival méditerranéen de la mode et du design permettant de mettre en valeur la création insulaire et ses jeunes talents. Présence de 60 créateurs et artistes.	5 000
La Boule du Prado	Organisation de la 7ème édition de «A BUCCIATA BASTIACCIA» du 17 au 21 août 2022 sur la place Saint Nicolas. Il s'agit d'une compétition bouliste, d'ampleur nationale, avec des représentants français et étrangers de la pétanque ainsi que les meilleurs joueurs insulaires.	23 000
Association des commerçants du vieux port de Bastia	Programme annuel d'animations et d'actions de promotion dans le quartier du Vieux-Port	3 000
Le salon des chocolats et des délices de Corse	Organisation de la dixième édition du « salon du chocolat et des délices de corse » les 14, 15 et 16 octobre 2022 sur la place Saint Nicolas. Il s'agit d'un salon permettant de promouvoir la région Corse à travers la valorisation des savoir-faire artisanaux en matière de gastronomie fine, et du chocolat en particulier.	10 000
Association Sportive Automobile Bastiaise	Organisation du 52ème Rallye National de la Ronde de la Giraglia du 28 au 30 mai 2022. Il s'agit d'une course automobile comptant pour le Championnat de France de 2ème division. Cette course se déroule sur Bastia et en Haute- Corse. La place Saint Nicolas servira de parc de regroupement fermé et de parc d'assistance.	5 000
A Corsica TV – Cap Radio	Organisation de la manifestation « FESTIVAL CORSICA PARTY » les 23, 24 et 25 juin 2022. Il s'agit d'organiser un grand spectacle gratuit de type concert sur la place Saint Nicolas avec des artistes locaux, nationaux et internationaux de variété.	15 000
ASSOCIU MANTINUM Spassighjata In Bastia	Organisation de la septième édition de la « Spassighjata In Bastia ». Il s'agit d'un trail urbain qui se déroulera le 10 décembre 2022 dans le centre historique de Bastia. Cette édition se décline en plusieurs manifestations: Une course pour les enfants, une marche sportive et un city-trail.	15 000
ASSOCIU MANTINUM A Serra di u capicorsu	Organisation de la 3ème édition de «A SERRA DI U CAPICORSU» le 22 octobre 2022. Il s'agit d'une course de type trail qui partira de Centuri et dont l'arrivée est prévue sur Bastia. Sur le lieu d'arrivée, sera installé un	5 000

	village d'artisans et d'institutionnels. Un repas avec animation musicale clôturera l'évènement.	
ASSOCIU MANTINUM <i>Terra di i dii</i>	Organisation de la 2eme édition de «TERRA DI I DII » du 20 au 24 juillet 2022. Il s'agit d'un ultra trail de 165km sur l'arrête montagneuse de l'île et sur une partie du tracé du GR20. Ce trail rassemblera 500 coureurs de renommée locale et internationale. Bastia a été choisi pour le retrait des dossards et la cérémonie de récompense.	5 000
PETANQUE BASTIA L'ARINELLA	Organisation de « rencontres de l'Arinella pétanque » de février à septembre 2022 sur le site de l'Arinella. Il s'agit de concours de pétanque visant à animer le site de l'Arinella.	1 500
Bastia Eterna	Organisation de « a fieria di a giuventù In Bastia » les 3, 4 et 5 juin 2022 sur Bastia. Il s'agit d'une opération combinant des tables rondes, des stands d'expositions et des animations culturelles (concert, jeux pour enfants) sur le quai Albert Gillio	5 000
Association U Mercà	Programme annuel d'animations visant à redynamiser le quartier du marché d'un point de vue culturel, patrimonial, et festif. Les manifestations proposées sont : bal de la Saint Jean, china di u merca, soirée dansante « merca in ballu », etc.	2 000
Association ARCU	Organisation d'une journée de sensibilisation aux LGBTQI+ à mantinum le 24 juin : "Etre LGBTQI+ en Corse : état des lieux"	500
Fédération des unions de Commerçants et artisans du grand Bastia	Organisation du salon des affaires 2022 du 10 au 13 février 2022 sur la place St Nicolas.	5 000
TOTAL (€)		100 000

Article 2 :

- **Approuve** la convention avec l'association «La Boule du Prado» pour la 7ème édition de « A Bucciata Bastiaccia» telle que figurant en annexe.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association «La Boule du Prado» pour la 7eme édition de « A Bucciata Bastiaccia».

Article 4 :

- **Précise** que ces crédits seront inscrits au Budget primitif 2022, chapitre 65, compte 657400, fonction 025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.